



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

### Séance ordinaire du 15 janvier 2010

- 2010-01 avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-02 mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-03 nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs
- 2010-04 adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-05 autorisation de signature de la convention « Ecole numérique rurale »
- 2010-06 adhésion de la la commune de Montsinéry-Tonnégrande au chèque déjeuner ; fixation de la valeur du chèque entre 5 et 8 euros ; fixation du pourcentage de la collectivité à hauteur de 50 à 60 %
- 2010-07 modification du plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2010-08 modification du plan local d'urbanisme
- 2010-09 modification du plan de financement pour la réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-10 modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement
- 2010-11 analyse de la situation présente en Haïti : mise en place d'une cellule de soutien ; don de 1500 euros à la Fondation de France



12, avenue du Gouverneur-Général-Félix-Eboué - 97356 Montsinéry-Tonnégrande

☎ : 05.94.31.39.41 - 📠 : 05.94.30.08.11

🌐 : <http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2010**

**DATE DE CONVOCATION**

10 Janvier 2010

**DATE D’AFFICHAGE**

10 Janvier 2010

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 08

**DELIBERATION N°2010/02 /M-T**

**L’AN DEUX MILLE DIX LE QUINZE JANVIER Á DIX HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

**ABSENTS:**

Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller  
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales. Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



## Délibération n° 2010/02/ MT

Objet : Mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

La commune de Montsinéry-Tonnégrande, possède des atouts naturels, patrimoniaux et humains qui motivent la mise en place d'une stratégie de développement touristique.

Atouts naturels et géographiques par les cours d'eau (rivières de Montsinéry, des cascades...), les savanes (savane thoulouse, Risquetout...) et la forêt, par la proximité de Cayenne, de Kourou et de l'aéroport de Rochambeau, enfin par les sites historiques que représentent l'église Saint Jean-Baptiste et le bain des Annamites.

Atouts de structures touristiques existants comme le zoo de Guyane et la base nautique.

Pour construire et accompagner cette dynamique de développement, la commune entend mandater un opérateur spécialisé en lui déléguant la Maîtrise d'Ouvrage.

Une première mission sera ainsi définie autour de deux objectifs préalables à la définition d'une véritable stratégie touristique à savoir:

- Communiquer sur la mise en place d'un programme de développement touristique et sur l'attractivité du territoire ;
- Fédérer les acteurs du territoire autour de cette volonté et créer une structure pilote de développement.

Pour la réalisation de cette première mission, quatre points sont à élaborer :

- 1) – Etat des lieux : acteurs sites et patrimoine
- 2) – Redynamisation de l'offre
- 3) – Amorçage de construction d'une identité touristique
- 4) – Stratégie de Communication et organisation d'un événementiel de promotion touristique.

.../...

Le coût estimatif de l'opération est de 60 605 euros et le plan de financement proposé est le suivant :

<b>PDRG (Région 8978 €– Europe 50 877 €)</b>	<b>59 855 €</b>
<b>Commune</b>	<b>750 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>60 605 €</b>

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce programme, je vous demande :

- 1°) **d'approuver le principe de réalisation de cette opération.**
- 2°) **d'approuver le mandat de la Maîtrise d'Ouvrage déléguée à un opérateur spécialisé.**
- 3°) **d'approuver le coût estimatif de l'opération et son plan de financement**
- 4°) **de m'autoriser à signer tout acte financier ou administratif ou toute convention se rapportant à ce programme dans la limite budgétaire prévue soit 60 605 euros dès l'obtention des crédits**

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport n° 2010/02/MT de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

#### **DECIDE :**

Article 1 : **APPROUVE** le principe de réalisation de cette opération.

Article 2 : **APPROUVE** le mandat de délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à une société spécialisée.

Article 3 : **APPROUVE** le coût estimatif de l'opération et le Plan de financement suivant :

<b>PDRG (Région 8978 €– Europe 50 877 €)</b>	<b>98,76%</b>	<b>59 855 €</b>
<b>Commune</b>	<b>1,24%</b>	<b>750 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>100%</b>	<b>60 605 €</b>

Article 4 : **AUTORISE** le Maire à signer tout acte financier ou administratif ou toute convention se rapportant à cette opération dans la limite budgétaire prévue soit **60 605 €** dès l'obtention des crédits.

**ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) CONTRE ZÉRO (0)**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 Janvier 2010

Le Maire,



**Patrick LECANTE**

Publication le :

